

**Pôle Education, Université,
Culture, Sports et Transports**

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

A.D. N° 2017 - 1582

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Monsieur CAZAUX en date du 4 octobre 2017,

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au musée des Arts de la Table par Monsieur Gilbert CAZAUX, résidant 34 les jardins de San Michele, 33700 Mérignac, constitué d'un moulin double de comptoir d'épicerie, en fonte, laiton et bois, provenant de l'épicerie Cazaux au 11 avenue Courbieu à Castelsarrasin, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

1. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à MONTAUBAN, le 11 octobre 2017

Le Président,